



ECOLE Saint-Joseph

2 rue Pierre Jakez Hélias

56250 TREFFLEAN

02 97 53 20 38

eco56.stjo.trefflean@enseignement-catholique.bzh



ecolesaintjosephtrefflean.fr



CONTRAT DE SCOLARISATION

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'établissement assume la scolarisation de (nom et prénom de(s) l'enfant(s) :

.....

.....

Madame et/ ou Monsieur déclarent avoir pris connaissance du contrat de scolarisation et de ses annexes de l'école Saint Joseph de Treffléan.

Documents transmis en format papier et consultables à tout moment sur le site internet de l'école (ecolesaintjosephtrefflean.fr) : y adhérer, et mettre tout en œuvre afin de le respecter. Ils s'engagent notamment à soutenir l'établissement dans son action éducative, à ne pas dénigrer la communauté éducative ou à porter des accusations diffamatoires, à ne pas user au sein de l'établissement de la violence sous quelque forme et à quelque encontre que ce soit.

L'école Saint Joseph, dirigée par Mme NOBLET Katia, cheffe d'établissement, accepte cette inscription à compter du lundi 1^{er} septembre 2025 et s'engage à assurer la scolarisation de(s) l'enfant(s) nommé(s) ci-dessus.

Monsieur et/ou Madame s'engagent à s'acquitter des frais de scolarité, qui permet notamment à l'école de financer les investissements immobiliers et liés au caractère propre. Les situations particulières pourront être examinées en toute confidentialité avec le chef d'établissement.

Fait à, le

Signature des parents (ou du représentant légal) de(s) l'enfant(s)
(Faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

La cheffe d'établissement
Katia NOBLET